

Ma photo de pêche



Vous désirez gagner des bons de réduction pour votre prochaine autorisation de pêche, alors participez à "MA PHOTO DE PÊCHE AU LAC DU DER".

Merci à tous nos pêcheurs photographes pour le palmarés 2019 et les photos tournent sur le site internet.

Voir règlement et palmarés 2019 sur www.pecheauder.com

Pêche dans le port de Giffaumont



Pêche en barque interdite toute l'année.

- Pêche autorisée du bord du 15 mars au 15 septembre

- De la passerelle jusqu'au 1er ponton au pied de la capitainerie et la zone entre les 2 mises à l'eau est autorisée du 15/10 au 14/03.

- De la passerelle jusqu'à la digue de Giffaumont (vers la zone de jet-ski), toute l'année.-

- De la mise à l'eau au pied de la Maison des pêcheurs jusqu'à la sortie du port coté droit toute l'année.

Maison des Pêcheurs
5 Chemin des Milleperthusi Station Nautique -
51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT
Tel : (0)3 26 72 63 43 -
www.pecheauder.com - Mél : pecheauder@wanadoo.fr

Règlementation

Rappel synthétique d'éléments importants du règlement :

(Lire le règlement intérieur, l'arrêté préfectoral et le règlement de police sur le site www.pecheauder.com)

Pour les autorisations annuelles et jeunes, vous devrez choisir selon 3 options lors de l'achat de votre autorisation, ce choix sera définitif.

Option 1 : pas de bague = No Kill total

Option 2 : 10 bagues délivrées gratuitement

Option 3 : 20 bagues délivrées à 3 euros le lot

Pour les autorisations « Découverte » = 0 ou 5 bagues gratuites

Pour les autorisations à la quinzaine = 0 ou 3 bagues gratuites

Pour les autorisations journalières = pas de bague, 1 poisson par jour

Tant que vous n'avez pas récupéré les bagues à la Maison des Pêcheurs, vous ne pourrez pas conserver de poissons.

Les brochets et les sandres maillés et conservés doivent être bagués dès leur capture.

Les numéros des bagues seront reportés sur l'autorisation de pêche. Elles ne sont pas échangeables avec d'autres pêcheurs.

Le pêcheur devra s'assurer que la bague soit correctement verrouillée. Tous bricolages ou fraudes seront sanctionnés.

Bagues valables uniquement pour l'année en cours.

Pour les statistiques, merci de nous retourner les bagues non-utilisées.

Le nombre de prises autorisées dépend du type d'autorisation et de l'option choisie :

Autorisations annuelles , jeune, découverte et quinzaine :

2 prises par jour maximum dans la limite du nombre de bagues délivrées

Autorisations journalières : 1 prise par jour sans utilisation d'une bague

Le nombre maximum de perches autorisées est fixé à 20 par jour.

- Pêche à 4 lignes au maximum munies de 2 hameçons au plus
- Pêche à la traîne interdite, dérive naturelle autorisée
- Moteur thermique interdit
- Zones de pêche voir la carte détaillée au verso et sur l'arrêté préfectoral
- Pêche en barque dans les ports interdites toute l'année
- Dates d'ouverture :
Brochet du 1 au 26/01/2020 et du 18/04 au 31/12/2020
Sandre du 1 au 26/01/2020 et du 1/06 au 31/12/2020
Carpe de nuit sur réservation obligatoire du 27/03 au 30/10/2020
- Tailles minimales : Brochet 65 cm Sandre 60 cm Truite 25 cm
- Mise en No Kill des bassins nord et sud du 16 novembre à la fermeture fin janvier.
- Fermeture totale de la pêche si cote 129 atteinte Grand Lac et cote 133 Bassins Nord et Sud
- Interdiction de dépecer et d'éviscérer tout poisson en laissant les déchets dans le Lac
- Interdiction de mutiler les poissons empêchant d'en vérifier la taille
- La vente du poisson pêché est formellement interdite aux pêcheurs.
- Pêche en bateau interdite à moins de 100 m du bord partout où la pêche du bord est autorisée.
- Pêche de la carpe interdite à plus de 100 m du bord.
- Pour naviguer sur le lac, votre embarcation doit porter une plaque d'immatriculation et une vignette. Se diriger vers le Syndicat du Der.
- Toute pêche de nuit est interdite du bord comme sur l'eau en dehors des postes à carpe réservés à cet effet.

SANCTIONS

Les infractions constatées, selon leur gravité, feront l'objet d'avertissements, d'exclusions temporaires ou définitives du Lac du Der ou de procès-verbaux transmis au Procureur de la République.

La carte de pêche est obligatoire et nominative.

2020 LA PÊCHE AU LAC DU DER



Votre carte d'association de pêche (AAPPMA), en cours de validité, vous donne seulement le droit de pêcher **du bord** avec une canne **au coup** tenue en main.

Hormis cela, vous devez acquérir, **en plus de votre carte d'AAPPMA, une autorisation de pêche au lac du Der.** Cette autorisation de pêche du Lac du Der vous permet de pêcher au vif et aux leurres le **carnassier du bord** ou en barque avec 4 cannes maximum.

Tarifs

Autorisation de pêche du Lac du Der

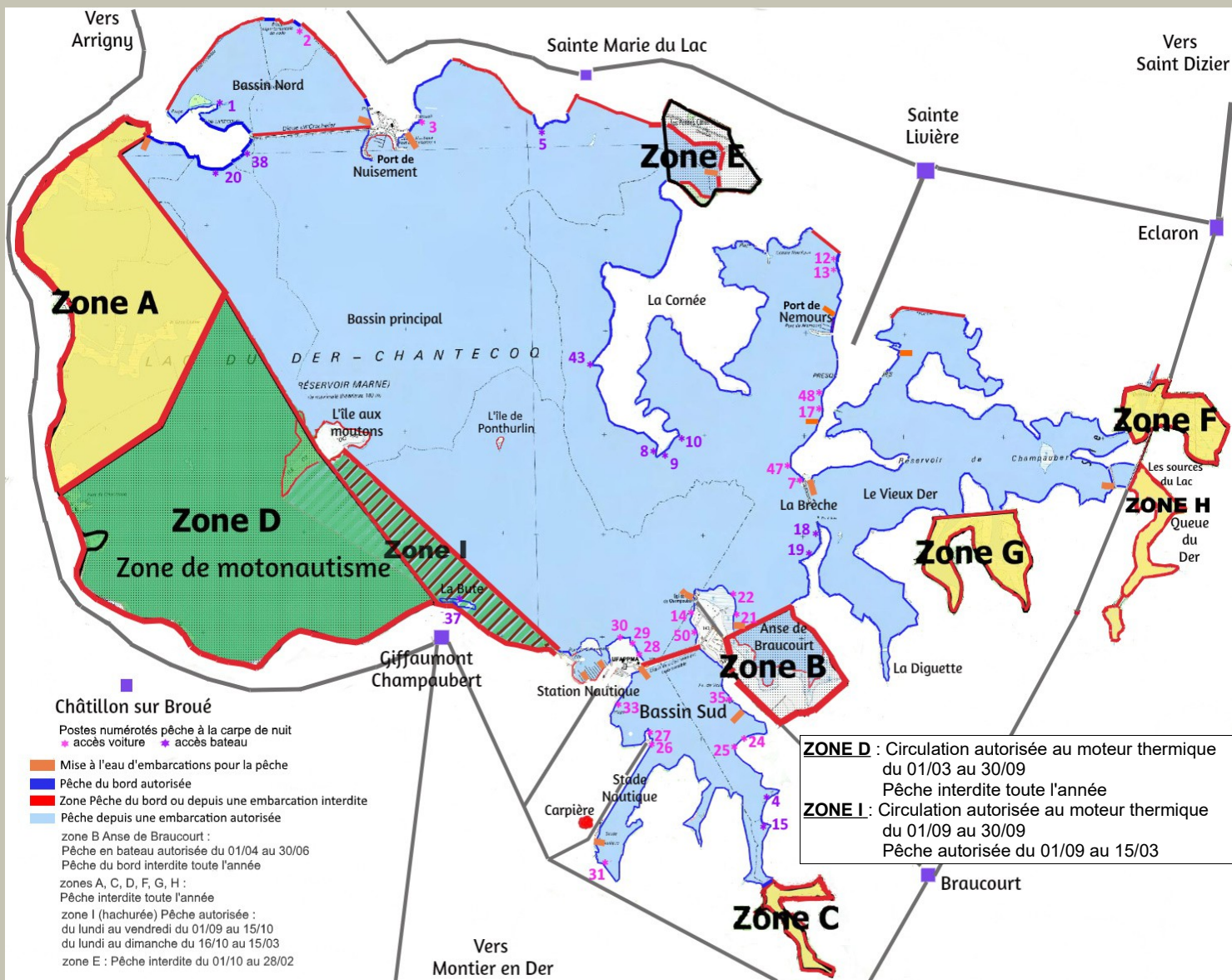
Pour 1 pêcheur (carte de pêche nominative)	Au bord	En barque / Float tube
Journée	13 €	16 €
Année	48 €	80 €
JEUNE de 12 à 18 ans		20 €
QUINZAINE (bord /sur une embarcation) 15 jours consécutifs		30 €
DÉCOUVERTE moins de 12 ans		5 €
CARPE		80 €

Achat sur www.pecheauder.com et à la Maison des pêcheurs

Carte d'AAPPMA sur www.cartedepêche.fr ou via notre site.

Exemple des tarifs des cartes AAPPMA : URNE : 100 €, majeure : 79 €, Hebdomadaire : 33 €, journalière : 13 €, mineur : 21 €, -12ans : 6 €, *Femme : 35 €

La carte AAPPMA *Femme autorise la pêche au Lac du Der avec une canne au coup tenue en main du bord ou en barque.



Châtillon sur Broué

Postes numérotés pêche à la carpe de nuit
 * accès voiture * accès bateau

■ Mise à l'eau d'embarcations pour la pêche
■ Pêche du bord autorisée
■ Zone Pêche du bord ou depuis une embarcation interdite
■ Pêche depuis une embarcation autorisée

zone B Anse de Braucourt :
 Pêche en bateau autorisée du 01/04 au 30/06
 Pêche du bord interdite toute l'année
 zones A, C, D, F, G, H :
 Pêche interdite toute l'année
 zone I (hachurée) Pêche autorisée :
 du lundi au vendredi du 01/09 au 15/10
 du lundi au dimanche du 16/10 au 15/03
 zone E : Pêche interdite du 01/10 au 28/02

ZONE D : Circulation autorisée au moteur thermique du 01/03 au 30/09
 Pêche interdite toute l'année

ZONE I : Circulation autorisée au moteur thermique du 01/09 au 30/09
 Pêche autorisée du 01/09 au 15/03

Carpe de nuit 35 postes

Droits sur les postes à la carpe de nuit	2 pêcheurs maximum	1 pêcheur
Poste à la semaine du vendredi midi au vendredi midi	SUR réservation 1 ou 2 pêcheurs 240 €	SANS réservation 1 pêcheur 155 €
A la nuit sans réservation	36 €	24 €
Carpistes, vous ne pouvez pas vous installer sur un poste sans avoir enregistré et réglé votre droit de pêche à la Maison des pêcheurs.		
Ceci, en supplément de la carte d'AAPPMA et de l'autorisation carpe du lac du Der, par pêcheur.		

Autres tarifs

Emplacement de ponton pour barque	
Année	278 €
Mois	112 €
Semaine	61 €
Week-end	20 €
Jour	10 €
Clés pour l'ouverture des barrières pêcheurs : 6,50 euros	

Atelier pêche

Animations pêche au coup de deux heures

autour d'un étang aménagé « La carpière ». Les enfants apprennent à manipuler le matériel, accrocher les appâts, décrocher et reconnaître les poissons. Le matériel est fourni le temps de la séance. Ils sont encadrés par une équipe compétente et un animateur diplômé d'état BEATEP.

Pour les 7/14 ans, particuliers, vacanciers, scolaires, centre de vacances, centre aéré ou autres : **sur demande et réservation.**

7 € par particulier

Forfait groupe :

70 € groupe moins de 10 enfants
5,50 € par enfant pour plus de 10

Nos suggestions pour la pêche du bord : La stade nautique au bassin-sud, Le port de Giffaumont (voir plan au recto), à l'arrière du camping de Braucourt, à la Brèche, à la Butte lorsqu'elle est accessible à pied, sur les extérieurs des ports de Nemours et Nuisement, à la digue en terre de la Queue du Der, à la Presqu'île de Larzicourt à droite de la plage.

Manifestations : Challenge Float tubes dimanche 20 septembre au Bassin Sud.
 Challenge de pêche au coup du Port de Giffaumont dimanche 18 octobre.

Matériels et appâts pour la pêche : À Montier-en-Der, Ste Livière, Vitry-le-François et Saint-Dizier

La Maison des Pêcheurs est ouverte au public de 9h à 13h :

d'avril à septembre du lundi au samedi / d'octobre à mars du lundi au vendredi. Fermée en février.



Maison des Pêcheurs
 5 Chemin des Milleperthuis Station Nautique -
 51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT Tél : (0)3 26 72 63 43 -
www.pecheauder.com - Mél : pecheauder@wanadoo.fr